

# LES 12 DROITS DES USAGERS

## COMITÉ DES USAGERS DU CUSM

LES DROITS PRÉVUS DANS LA LOI SUR LES SERVICES DE SANTÉ  
ET LES SERVICES SOCIAUX :

1. DROIT À L'INFORMATION
2. DROIT AUX SERVICES
3. DROIT DE CHOISIR SON PROFESSIONNEL OU L'ÉTABLISSEMENT
4. DROIT DE RECEVOIR LES SOINS QUE REQUIERT SON ÉTAT
5. DROIT DE CONSENTIR À DES SOINS OU DE LES REFUSER
6. DROIT DE PARTICIPER AUX DÉCISIONS
7. DROIT D'ÊTRE ACCOMPAGNÉ, ASSISTÉ ET D'ÊTRE REPRÉSENTÉ
8. DROIT À L'HÉBERGEMENT
9. DROIT DE RECEVOIR DES SERVICES EN ANGLAIS
10. DROIT D'ACCÈS À SON DOSSIER D'USAGER
11. DROIT À LA CONFIDENTIALITÉ DE SON DOSSIER D'USAGER
12. DROIT DE PORTER PLAINTÉ

D'AUTRES DROITS SONT RECONNUS PAR LA CHARTE QUÉBÉCOISE DES  
DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ET LE CODE CIVIL DU QUÉBEC.

**CE SONT VOS DROITS.**